



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles

Question écrite n° 68946

Texte de la question

Dans quelques jours, l'École nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent va accueillir et former la première promotion d'élèves sous-officiers de réserve et désormais tous les sous-officiers de l'armée de terre seront formés au sein de cette école qui constituera le creuset unique des sous-officiers, qu'ils soient d'active ou de réserve. Afin de bien marquer cette nouvelle fonction de l'école, M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense s'il ne lui paraît pas opportun de changer le nom de cette école en École nationale des sous-officiers de l'armée de terre.

Texte de la réponse

Après quarante-deux ans d'existence, l'École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) vient de commencer à prendre en compte la formation des sous-officiers de réserve. Depuis juillet 2005, elle assure les premiers stages de formation initiale à l'encadrement et du brevet d'aptitude de spécialité de deuxième degré, certaines formations restant cependant dispensées dans les écoles d'application, notamment celles pour les armes du génie et du train. La prise en charge de la formation des sous-officiers de réserve par l'ENSOA n'a été rendue possible que par une diminution du nombre de sous-officiers d'active à former, et reste donc pour partie liée aux flux de recrutement au sein de l'armée d'active. En raison du caractère tout récent et pas encore stabilisé de ce nouveau dispositif, il paraît prématuré de procéder, dès à présent, à un changement d'appellation de cette école pour tenir compte de son ouverture aux sous-officiers de réserve. Toutefois, le ministère de la défense étant particulièrement attaché au principe d'intégration de la réserve aux forces d'active, l'état-major de l'armée de terre engagera une étude destinée à évaluer l'opportunité de changer l'appellation de l'ENSOA et à en préparer l'éventuelle concrétisation.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68946

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6525

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7835